

6. Après la première réunion du conseil d'administration.

7. Non.

8. Ne s'applique pas.

9. Non.

10. Ne s'applique pas.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Mercredi dernier, durant la période des questions, j'ai demandé si l'on pourrait répondre à la question n° 545, marquée d'un astérisque. Le secrétaire parlementaire m'a répondu qu'on y penserait. La question n'a pas encore reçu de réponse. Comme c'est une question simple exigeant une réponse directe et précise, et qu'elle paraît au *Feuilleton* depuis bientôt cinq mois, je demanderais au premier ministre d'en parler au ministre intéressé pour voir si l'on ne pourrait pas répondre à la question mercredi.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je le ferai avec plaisir.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de fait personnel à propos de la question n° 909. Il s'agit d'une série de questions très simples qui figure au *Feuilleton* depuis le 22 janvier. Le secrétaire d'État pourrait-il faire en sorte qu'on y réponde d'ici mercredi? Je comprends parfaitement que le gouvernement ne veuille peut-être pas répondre à cette question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES FINANCES

### LES RÉSERVES DE DEVICES ET LES DROITS DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Je me demande s'il confirmerait à la Chambre que le niveau des réserves de devises du Canada était tombé à 1.7 milliard de dollars environ au moment où le Canada a obtenu des droits de crédits supplémentaires de 900 millions de dollars américains, mesure annoncée par le ministre des Finances jeudi dernier, comme l'a affirmé trois fois le ministre du Revenu national, hier soir, au réseau français de télévision.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, il n'est pas d'usage de révéler l'état de nos réserves de devises. Le ministre du Revenu national m'a parlé de sa déclaration sur

[L'hon. M<sup>110</sup> LaMarsh.]

le petit écran. Aujourd'hui, il a posé la question de privilège disant que la mémoire lui avait fait défaut. Je veux assurer à la Chambre que le ministre du Revenu national n'est pas au courant de l'état de nos réserves de devises.

**L'hon. M. Lambert:** Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre aurait-il l'obligance de nous dire si le ministre du Revenu national se trompait aussi quand il a dit que le Canada perdait chaque jour, en réserves de devises, de 25 à 35 millions de dollars jusqu'au moment où le ministre a annoncé ces nouveaux droits de crédit?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement ce qu'a dit mon collègue, mais je puis assurer au député que le ministre du Revenu national n'est pas au courant des changements qui surviennent dans nos réserves de devises étrangères d'un jour à l'autre.

**L'hon. M. Lambert:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait au texte de ce...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au député que les seules questions qu'on a le droit de poser relativement aux déclarations faites en dehors de la Chambre doivent être adressées au premier ministre et avoir pour but de déterminer si les déclarations alléguées sont conformes à la politique du gouvernement.

**L'hon. M. Lambert:** Dans ce cas, je poserai ma question au premier ministre. Convient-il que le ministre du Revenu national était en mesure de révéler des chiffres concernant nos réserves de devises étrangères pendant la récente crise monétaire?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre a déjà indiqué à la Chambre, en posant la question de privilège, que les chiffres qu'il a cités hier étaient inexacts.

**L'hon. M. Lambert:** Le premier ministre trouve-t-il que les ministres de la Couronne devraient participer à des émissions de télévision alors que leur mémoire fait défaut?

[Français]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je voudrais dire à la Chambre qu'hier, je défendais le dollar canadien; je voulais établir que le dollar avait des réserves suffisantes et que nous avons amélioré la situation